

ABONNEMENT.

SAUMUR :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
POSTE :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33 ;

A EWIG,
Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne	20 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	15

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

22 Février 1879.

Nous avons donné hier l'analyse du dis-
cours prononcé la veille, à la Chambre des
députés, par M. Louis Blanc.

M. Andrieux, rapporteur de la commis-
sion, a qualifié d'admirable ce discours, et,
pour le combattre, il a eu recours à un ar-
gument singulier : « L'amnistie totale, a-t-il
dit, ne ferait rentrer en France aucun soldat
de la Commune, car le Sénat ne la voterait
pas ; dans l'intérêt des condamnés, votez
l'amnistie partielle. »

M. Le Royer, ministre de la justice, rap-
pelle combien sont coupables les insensés
qui, en face des canons prussiens, ont dé-
chiré le sein de la France : leur crime est un
crime de lèse-patrie. Si du moins ils se re-
pentaient ! Mais non, leurs écrits, leurs pa-
roles, leurs actes n'ont aujourd'hui pour but
que la glorification de la Commune, ils ex-
priment l'espoir de la revanche. Le gouver-
nement ne peut les amnistier.

L'argument du ministre ne manque pas
de vérité ; mais il s'applique aussi bien aux
graciés qu'aux proscrits. Ceux que M. Le
Royer va nous rendre se repentent-ils de ce
qu'ils ont fait ; ont-ils manifesté le moindre
remords ; ont-ils mérité leur grâce, l'ont-ils
sollicitée ; ont-ils promis de se transformer en
citoyens paisibles ? Non ! Alors le ministre se
condamne lui-même.

M. Georges Perrin a déposé dans la même
séance l'amendement suivant :

« La peine des travaux forcés prononcée
contre les insurgés de 1870-71 sera subie
dans les conditions de la déportation dans
une enceinte fortifiée. »

On commence la discussion des articles.

M. Marcou monte à la tribune. Il jette à
l'eau les incendiaires, les assassins des ota-
ges, enfin tous ceux qui ont commis des cri-
mes de droit commun ; seulement, il pré-
tend qu'on a fait un étrange abus de ce
qu'on appelle le droit commun. Il reprend
quelques-uns des arguments de M. Louis
Blanc. Tel qu'il est, le projet de gouverne-
ment est une amnistie en l'air, un trompe-
l'œil. L'amendement de M. Marcou éten-
drait l'amnistie aux crimes qualifiés de droit
commun, lorsqu'ils auront une connexité
avec les événements de 1870.

L'amendement de M. Marcou est repoussé
à une grande majorité.

M. Clémenceau défend le contre-projet
qu'il a présenté avec M. Louis Blanc et de-
mandant l'amnistie plénière, y compris les
condamnations politiques prononcées depuis
la dernière amnistie.

L'orateur insiste sur le caractère arbi-
traire du projet ministériel qui livre les
condamnés à l'arbitraire du gouvernement.
A quel critérium reconnaîtra-t-on un enne-
mi de la société ? M. le garde des sceaux
est un ennemi de la société pour M. de
Broglie.

La proposition d'amnistie plénière pré-
sentée par M. Clémenceau est repoussée
par 363 voix contre 105.

Chronique générale.

Le retour des Chambres à Paris semblait
imminent il y a quelques jours. M. de Mar-
cère avait même déclaré, dans une conver-
sation avec des députés, que le gouverne-

ment serait peut-être appelé à prendre lui-
même l'initiative de la proposition ; mais
aujourd'hui tout se trouve subitement chan-
gé, et le ministère travaille en sous-main à
écarter tout projet tendant à déplacer le
siège des Chambres. Il y a même mieux en-
core : c'est que M. Gambetta, si fort content de
demeurer au palais Bourbon, a annoncé qu'il
allait résider à Versailles, pendant tout le
temps de la session. Déjà des ordres ont été
donnés pour l'aménagement de l'hôtel pré-
sidentiel.

M. Tolain a menacé de la révélation d'un
grand scandale, si on ne nommait immédia-
tement une grande commission d'enquête
parlementaire sur la préfecture de police,
ou si on ne prenait pas un membre de l'uni-
on républicaine pour remplacer M. Albert
Gigot.

Nous lisons dans le *National*, organe de
M. le ministre de l'intérieur :

« L'union des gauches, telle que la com-
prennent le *Rappel* et la *République française*,
est une illusion de nature à tromper le pays,
et elle rend impossible l'existence d'un gou-
vernement digne de ce nom. »

« Les républicains de l'extrême gauche
n'ont aucune idée commune, sauf la ques-
tion de forme, avec les autres républicains
de l'Assemblée. Ils n'inspirent aucune con-
fiance à la majorité des Français ; l'influence
qu'ils exercent inquiète, trouble et met en
défiance les masses auxquelles nous avons
promis, avant le scrutin du 5 janvier, le
calme et la tranquillité, en échange de leur
adhésion à la République. En moins de dix-
huit jours, alors que tous les pouvoirs pu-
blics semblaient être en parfaite harmonie,
ces intrançaisants et ces radicaux, chers à la
République française, ont soulevé des ques-
tions d'une gravité telle, les ont discutées
avec une telle âpreté, que le ministère ébran-
lé, affaibli, doit se demander aujourd'hui si
sa conscience et sa dignité lui permettent
de jouer plus longtemps le rôle qu'on lui ré-
serve. »

Au conseil des ministres, M. de Marcère
a fait des révélations encore bien plus accen-
tuées que celles qu'il a timidement hasar-
dées à la Chambre sur l'inquiétude qui règne
en province.

Les préfets lui ont donné des détails aux-
quels lui-même ne voulait pas croire, il l'a
avoué ; mais il a été obligé de se rendre de-
vant l'évidence des faits, bien caractérisés,
qui ne pouvaient laisser place à la moindre
équivoque.

M. de Marcère a eu une longue entrevue
avec M. le Président de la République, au-
quel il a présenté successivement plusieurs
préfets.

Au retour de M. de Marcère, place Beau-
veau, on jugeait la situation comme grave.

On annonce que M. de Marcère va de-
mander à la Chambre un crédit spécial pour
secourir, suivant leurs besoins, les amnis-
tiés qui vont rentrer dans leur patrie.

Un ministre très-tourmenté en ce moment
disait avant-hier à un ami, dans un instant

d'épanchement bien naturel, après tant de
déboires successifs : « Le système parlemen-
taire ne convient décidément pas en France.
On exploite trop le parlementarisme au pro-
fit des ambitions personnelles. »

Il est question de créer dans les grandes
villes des compagnies de sapeurs-pompiers,
recrutées dans l'armée, comme celles qui
existent à Paris.

On assure que la campagne que pour-
suit le cabinet a pour but de couper en
deux la majorité, en s'assurant le concours
du Sénat.

Cela fait, au premier conflit on ferait pro-
noncer, par le Sénat, la dissolution de la
Chambre. (*Révolution française.*)

Une information du *Petit Caporal* annonce
que les radicaux, après la mise en accusa-
tion du cabinet du 16 Mai, veulent deman-
der celle du ministère de Rochebouët.

On lit dans la correspondance du *Journal
de Genève* :

« Lorsqu'on connaîtra le rapport de M.
Brisson, sur les élections du 16 Mai, où tous
les faits ont été réunis et groupés avec une
profonde habileté et un remarquable talent
qui peuvent un moment faire illusion sur le
fond, on verra, par un examen sérieux, que
s'il y a eu des faits blâmables, condamna-
bles, des faits qu'on doit sévèrement flétrir,
il est impossible d'en trouver qui tombent
sous le coup de la loi pénale et rentrent dans
le texte du Code à appliquer. »

La position de M. de Marcère devient de
plus en plus difficile : « Il est entre le mar-
teau et l'enclume, » disait hier un député de
la gauche, qui, par le « marteau », voulait
designer M. Jules Grévy, et par « l'enclume »,
la majorité.

Il est de plus en plus notoire, en effet,
que le Président de la République impose à
M. de Marcère une fermeté et lui recom-
mande une résistance qui dérangent les al-
lures habituelles du ministre de l'intérieur.

Il paraît qu'on a de nouveau décidé,
dans l'entourage de M. Gambetta, que l'é-
lection de M. Paul de Cassagnac serait inva-
lidée.

Le prétexte est curieux : on alléguerait
une certaine pression administrative que
tous les fonctionnaires, du plus élevé au
plus humble, auraient exercée en faveur de
M. Paul de Cassagnac.

Il nous parvient des détails rétrospectifs
mais intéressants sur la façon dont s'est ef-
fectué le mouvement relatif aux grands com-
mandements de l'armée.

On sait que, au moment où le décret a
paru, les commandants étaient tous à Paris
où ils étaient appelés pour la commission de
classement. Or, le matin même du jour où
le décret a été inséré à l'*Officiel*, tous les
commandants ignoraient leur sort. A huit

heures du matin, dix-huit plantons, partis
du ministère de la guerre, sont arrivés au
domicile particulier de chacun des dix-huit
commandants de corps d'armée. Ces plan-
tons portaient un pli cacheté contenant le
décret de mise en disponibilité, sans spéci-
fier le sort ultérieurement réservé aux inté-
ressés. C'est à la lecture du *Journal officiel*
que chacun d'eux a été fixé sur son sort. Le
ministère a voulu ainsi prévenir les réclama-
tions individuelles et les démarches qui en
auraient été la suite.

Les nouveaux commandants sont divisés
sur la question de savoir s'ils feront leur en-
trée dans la ville où ils résideront avec tout
l'appareil militaire, ou, comme on dit vul-
gairement, sans tambour ni trompette. Le
général de Galliffet s'est décidé pour le pre-
mier parti. Son entrée a eu lieu à Tours,
comme on sait, avec toutes les solennités de
rigueur.

Comme nous l'avons annoncé, M. Magne
vient de mourir au château de Montaigne,
près de Périgueux, à l'âge de soixante-douze
ans, succombant à une maladie de cœur
dont il souffrait depuis plus d'un an.

Né à Périgueux, le 3 décembre 1808, M.
Magne fit son droit à Toulouse et devint
avocat. En 1843, il était nommé député de
Périgueux, en remplacement de M. de Mar-
cillac. Alors, grâce à l'appui du maréchal
Bugeaud, qui avait la plus grande estime
pour lui, M. Magne fut bientôt nommé
directeur du contentieux au ministère de la
guerre, puis sous-secrétaire d'Etat à ce
même ministère.

En 1848, M. Magne rentra dans la vie
privée et ne revint aux affaires que sous la
présidence du prince Louis Napoléon.

En 1854, il fut ministre des travaux pu-
blics ; en 1852, il donna sa démission, mais
cinq mois après il était de nouveau nommé
ministre des travaux publics. En 1854, il
passa au ministère des finances et fut le
promoteur des habiles mesures qui ont mis
le comble à la prospérité matérielle de la
France. Devenu avec M. Billault ministre
sans portefeuille, il a donné des preuves
d'aptitudes politiques qui l'ont placé au
premier rang des hommes de son temps.

Depuis la guerre, il fut encore, en 1873,
ministre des finances. Dans les derniers
temps, il siégeait au Sénat.

M. Magne avait eu la douleur de perdre
tout récemment son fils et sa petite-fille, et
ces chagrins avaient développé encore la
maladie qui vient de l'emporter.

La perte de cet homme du plus rare mé-
rite sera vivement ressentie ; dans toutes
les circonstances il avait fait preuve d'une
haute intelligence et d'une capacité hors
ligne : il était de ceux qui imposent le res-
pect à tous, même à leurs adversaires poli-
tiques.

LES INONDATIONS DE LA GARONNE.

Par suite des pluies torrentielles qui ne cessent
de tomber depuis plusieurs jours, les eaux de la
Garonne ont rapidement grossi.

En quelques heures, l'élevation des eaux prit
dimanche des proportions inquiétantes à Toulouse.

A huit heures du matin, l'eau menaçait d'en-
vahir le faubourg Saint-Cyprien par la rue Vignerie,
entre l'hospice et la square. Un batardeau fut im-
médiatement construit. Pendant ce temps, les
amarres des bateaux-lavoirs étaient doublées et
des mesures étaient prises pour éviter les acci-
dents en amont et en aval du fleuve.

A deux heures, sur des nouvelles constatant la persistance des pluies en amont et le débordement des affluents, la plupart des usiniers du ramier du château et du Basacle ont transporté en ville une grande quantité de marchandises.

La Garonne ne cessait de charrier des épaves. Une partie du matériel de construction du pont d'Empalot était emportée par le courant.

A cinq heures, l'eau passait dans deux lunes du pont (côté de l'Hôtel-Dieu). Elle avait envahi le bas de la rue des Menuisiers et les rues adjacentes.

Des barques circulaient pour transporter les personnes qui ne voulaient pas courir le danger de rester dans leur domicile pendant l'inondation.

A la même heure, le chemin de Blagnac était submergé.

La panique a été grande au faubourg Saint-Cyprien.

Quelques personnes effrayées par les bruits qui circulaient d'une crue aussi grande que celle de 1875 avaient jeté l'alarme.

Bon nombre d'habitants de la place de Ravelin ont emporté précipitamment leurs meubles et sont actuellement campés aux environs du faubourg des Minimes.

Dès les premières informations sur la crue, les hospitaliers — sauveteurs de Toulouse — se sont rendus sur les points menacés.

Dans la journée, l'administration municipale, qui avait pris les mesures les plus propres à protéger et à retenir la population, s'était constituée en permanence à l'Hôtel-Dieu avec MM. de Saint-Gresse, Ressayier et Mofre, administrateurs des hospices, auxquels sont venus se joindre M. Tenaille-Saligny, préfet de la Haute-Garonne, MM. Dabadie, Rozy, Darieus et Barbe, conseillers municipaux, et M. Dieulafoy, ingénieur de la ville.

Les troupes sont restées sur pied toute la nuit.

La pluie a continué de tomber toute la journée et une partie de la nuit.

Malgré cela, à minuit, on constatait une baisse de 5 centimètres qui ne fait que s'accroître.

Les renseignements reçus des stations hydrométriques annoncent une tendance à la baisse.

La Compagnie du Midi a fait publier un avis annonçant que, par suite de la crue de la Garonne, le départ des trains de la gare de Toulouse-Matablau vers Foix, Auch et Bayonne, est suspendu jusqu'à nouvel ordre.

Dans le département de l'Ariège, les rivières sont également débordées. La Lèze a subi une crue de 4 mètres.

La circulation sur la route départementale de Fessat a été interrompue. Le courrier et les voitures n'ont pu partir.

Dans le département du Gers, la Save a débordé à Samatan et à Lombez. La Baïse, près d'Auch, a coupé le chemin de fer de Lisle de Noé.

L'EXPLOSION D'ANGOULÊME.

Voici les derniers détails au sujet de cette catastrophe :

Les obsèques des victimes qui ont trouvé une mort si affreuse dans la catastrophe de la poudrerie d'Angoulême ont été célébrées mardi, à quatre heures du soir, dans l'église Saint-Ausone. Les sept corps ont été transportés de la poudrerie à l'église sur trois chars des pompes funèbres.

M^r Sébaux, évêque d'Angoulême, officiait. Au cours de la cérémonie funèbre, le vénérable prélat a prononcé en termes émus une allocution dont le sujet était emprunté aux paroles suivantes de l'Evangile : « Aimez-vous les uns les autres. »

Ces paroles touchantes ont soulevé dans l'assistance une profonde émotion. Monseigneur a ensuite donné l'absoute. L'impression éprouvée par un certain nombre d'assistants était telle, que plusieurs personnes se sont évanouies dans l'église.

Les chants des prêtres n'étaient interrompus que par les sanglots et les gémissements des femmes et des enfants confondus dans la nombreuse assistance qui était venue saluer une dernière fois ces victimes obscures du travail.

En tête du cortège, on voyait M. Desmaroux, directeur de la poudrerie, accompagné des ingénieurs, du personnel de l'administration et des ouvriers de l'établissement.

Les généraux Lechesne et Regley de Koenigseg; les colonels du 34^e d'artillerie, du 407^e de ligne, ainsi qu'un grand nombre d'officiers; M. le préfet de la Charente et les membres du conseil de préfecture; une délégation du conseil municipal; le président et les juges du tribunal civil d'Angoulême; le procureur de la République, et les mem-

bres du parquet; en un mot, les autorités civiles et militaires et les différentes administrations avaient tenu à assister à la triste cérémonie.

A cinq heures, ces douloureuses funérailles étaient terminées et les corps dirigés vers les cimelières de Bardines et de Saint-Michel.

Une souscription dont le produit est destiné à subvenir aux besoins les plus pressants des familles frappées par ce malheur a été ouverte par notre confrère le *Charentais* qui s'est inscrit pour 200 fr.; la rédaction, pour 70 fr.; le personnel de l'administration pour 5 fr. et le personnel des ateliers pour 24 fr. 25 c.

En apprenant le désastre causé par l'explosion, M^r Sébaux a fait parvenir au directeur de l'établissement une somme de 400 fr., destinée à venir en aide aux familles des victimes.

Enfin une loterie, dont le produit est destiné aux familles des victimes, vient d'être organisée.

Etranger.

UN GRAVE CONFLIT EN ALLEMAGNE.

Pendant que nous nous absorbons dans le spectacle de nos démagogues tourmentant de leurs folies le gouvernement de leur choix, nous laissons passer, sans les remarquer, les événements les plus graves de nos jours, ceux-mêmes dont les conséquences nous intéressent le plus.

De ces événements, le plus considérable, sans nul doute, est celui qui vient de témoigner en Allemagne de la permanence et de la recrudescence de l'opposition contre le gouvernement de M. de Bismark.

On ne l'a peut-être pas oublié, ces jours-ci, à l'ouverture du Parlement allemand, l'empereur-roi a lu son discours, comme nous l'avons dit, d'une majesté si triste, ayant devant lui, entre autres visages d'opposants, deux socialistes des plus avérés et des plus actifs, MM. Fritsche et Hasselmann.

Tout le monde avait remarqué ces deux socialistes assis devant le vieil empereur-roi, ayant encore son bras en écharpe des suites de la mitraille de Nobiling.

M. de Bismark a voulu faire payer cher à ces deux audacieux leur présence inattendue à la séance d'ouverture, et il a été fait au Reichstag une motion pour y établir : 1^o que ces deux députés avaient eu tort de venir à Berlin, malgré le petit état de siège qui les en excluait, si petit qu'il fût; 2^o qu'en vertu de l'article 28 de la loi contre les socialistes, ils ne pouvaient pas siéger au Parlement.

Or, le Reichstag, après une longue et laborieuse discussion, a refusé l'autorisation de poursuivre demandé pour ces deux chefs, n'admettant pas que la loi contre les socialistes et le petit état de siège puissent prévaloir contre l'immunité parlementaire.

Voici M. de Bismark obligé de nouveau à recourir à une nouvelle dissolution de la Chambre élective, et si, comme tout le fait présumer, le suffrage populaire prend parti pour les députés actuels du Reichstag, voilà l'autocratique gouvernement allemand obligé d'opter entre une abdication ou un vaste coup d'Etat. Le coup d'Etat n'aurait pas autant d'obstacles, comme on peut le croire dans le système juridique des constitutions allemandes, où l'intégrité du droit souverain est partout réservée; mais, par-dessus les questions de l'égalité, en Allemagne comme ailleurs, il y a l'opinion publique qui les interprète et les tranche, et l'opinion publique en Allemagne n'est pas telle, croyons-nous, qu'on y puisse faire sans danger un coup d'Etat.

Depuis quelques jours, des dépêches ont annoncé qu'une révolte vient d'éclater au Caire.

Par suite des réformes sur le budget de l'armée, on a dû licencier 400 officiers. Ceux-ci se sont armés en armes, se sont portés au ministère des finances et ont insulté M. Rivers Wilson et Nubar-Pacha. La tunique de ce dernier a été déchirée et 30 des émeutiers ont pénétré dans le ministère d'où ils ont été expulsés à l'arrivée du khédive. Ils ont ensuite entouré le ministère.

Le khédive a harangué la foule du haut du balcon, et il a essayé inutilement à trois reprises de sortir avec sa voiture. Il a été lui-même interpellé et insulté. Pendant ce

temps, ses gardes du corps sont arrivés et ont fait feu sur les mutins qu'ils ont ainsi dispersés.

Nubar-Pacha a été blessé d'une balle, son cocher a reçu un coup de sabre, et Abd-el-Kader, le maître des cérémonies du vice-roi, a eu une blessure à la main. Le khédive a fait preuve dans cette circonstance d'un sang-froid et d'un courage remarquables. Les consuls généraux anglais, français, italien, austro-hongrois, allemand ont été témoins de l'incident.

Une dernière dépêche nous a appris que Nubar-Pacha a donné sa démission de président du conseil des ministres.

Chronique militaire.

Le ministre de la guerre vient d'approuver la nomenclature des corps de troupes de toutes armes qui recevront des engagés volontaires du 1^{er} au 30 mars prochain, et de fixer le nombre d'hommes que chaque corps pourra recevoir.

Les 144 régiments d'infanterie de ligne recevront 20 hommes chacun;

Les 30 bataillons de chasseurs à pied, 10 hommes chacun;

Les 4 régiments de zouaves, 40 hommes chacun;

Les 3 régiments de tirailleurs algériens, 10 hommes chacun;

Le régiment des sapeurs-pompiers de la ville de Paris, 20 hommes;

Les 12 régiments de cuirassiers et les 26 régiments de dragons, 15 hommes chacun;

Les 20 régiments de chasseurs et les 12 régiments de hussards, 25 hommes chacun;

Les 3 régiments de chasseurs d'Afrique, 45 hommes chacun;

Les 3 régiments de spahis, 6 hommes chacun;

Les 32 régiments d'artillerie, y compris les escadrons du train d'artillerie, 25 hommes chacun;

Les 2 régiments de pontonniers, 10 hommes chacun;

Les 10 compagnies d'ouvriers d'artillerie, chacune le nombre d'hommes dépendant du besoin des arsenaux;

Les 4 régiments du génie, 90 hommes chacun;

Les 4 compagnies d'ouvriers de chemins de fer, 6 hommes chacune;

Les 20 escadrons du train des équipages militaires, 10 hommes chacun;

Les 20 sections de secrétaire d'état-major et de recrutement, pour la première catégorie seulement, le nombre nécessaire pour arriver au complet déterminé;

Les 23 sections de commis et ouvriers d'administrations, ensemble 134 hommes exerçant des industries qui sont rigoureusement indiquées;

Les 19^e, 20^e et 21^e sections d'infirmiers militaires, chacune 30 d'ouvriers d'exploitation du service des hôpitaux militaires.

Il est spécifié, d'une manière absolue, qu'il ne sera délivré de certificat d'engagement volontaire aux jeunes gens qui demandent à s'engager que pour un corps stationné dans une subdivision autre que celle où ils sont domiciliés.

Les jeunes gens qui ont pris part au tirage de la classe 1878 peuvent contracter des engagements volontaires dans les conditions ci-dessus, sous la réserve toutefois que leurs numéros de tirage ne les affectent pas à l'armée de mer.

D'après les chiffres indiqués ci-dessus, le nombre des engagés volontaires qui peuvent être admis du 1^{er} au 31 mars 1879 s'élève à 7,000 environ, dont 3,390 pour l'infanterie, 1,868 pour la cavalerie, 1,170 pour l'artillerie et les trains, et 384 pour le génie; le reste, 500 environ, reste affecté aux compagnies des sections diverses d'artillerie, de secrétaires d'état-major, d'ouvriers d'administration et d'infirmiers militaires.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Saumur.

Depuis quelques semaines, à la suite des pluies torrentielles que nous avons eues, des éboulements nombreux sont signalés de toutes parts. A Parnay, Turquant, Saint-Cyr, Chacé, etc., des rochers entiers se détachent du coteau, des caves s'effondrent, engloutissant tout ce que porte le sol du dessus: récoltes, arbres, et même des maisons. Il n'y a point eu, jusqu'ici, d'accident de personne à déplorer.

A Saumur, dans le quartier de Fenet, il en a été de même. Les habitants des maisons adossées au coteau étaient menacés par des chutes de terre, par des pierres qui roulaient du sommet et rendaient dangereux le séjour dans les cours et jardins.

Jeudi soir, une énorme masse de pierres est venue tomber dans la cour de l'Ouvrier Delanoue, et hier, à la nuit, un autre éboulement s'est produit dans le jardin de la mai-

son Roux, jetant par son bruit l'effroi dans le quartier.

Fort heureusement, personne n'a été atteint.

Mais, par mesure de prudence, la police a fait évacuer deux maisons fortement menacées.

Vers une heure après minuit, une femme qui couche dans une cave en roc a été faite prisonnière par une nouvelle chute de terre; on n'a pu la dégager que ce matin.

CRUE DE LA LOIRE.

La Loire a cru de nouveau dans des proportions extraordinaires. Elle était hier matin à 4^m 15; ce matin, elle était à 4^m 26, soit 80 centimètres en 24 heures. Tous les bas quartiers de la ville sont inondés pour la seconde fois.

C'est, paraît-il, la Vienne qui donne. Mais l'administration municipale ne reçoit aucune dépêche. La ville a été surprise comme si nous n'avions pas de service télégraphique.

Le Thouet subit également une forte recrudescence; il a grossi d'un mètre en 24 heures.

Midi. — Depuis ce matin, la Loire n'a cru que de 5 centimètres; elle est actuellement à 5 mètres.

NOUVELLE RUPTURE DU CHEMIN DE FER DE MONTREUIL.

Jeudi, dans la journée, le chemin de fer de Montreuil-Bellay à Angers a été de nouveau coupé par les eaux, entre Saint-Georges et Martigné, au même endroit qui avait été emporté déjà dans le mois de décembre. Vers midi, la trombe d'eau et de neige qui venait de passer sur Angers s'abattait dans le rayon de Thouarcé, Faveraye, Martigné, Saint-Georges, etc. En moins d'une heure, les prairies étaient recouvertes de trente centimètres d'eau, et de toutes les pentes descendaient en cascades de vrais torrents, qui réunis sont venus fondre sur la levée du chemin de fer, qu'ils ont coupée en un instant.

Le service reste interrompu entre Martigné et Montreuil; hier soir, les voyageurs d'en deça de Martigné ont dû attendre l'arrivée du train venant d'Angers, qui a fait le service de retour.

Il faut espérer que MM. les ingénieurs de l'Etat, instruits deux fois par l'expérience, vont prendre des mesures de précaution pour préserver la ligne d'un danger qui n'est pas imaginaire. Nous sommes même fort étonné qu'il leur ait fallu deux épreuves; la première aurait dû suffire.

(Union de l'Ouest.)

L'administration des lignes télégraphiques a communiqué la note suivante :

« Par suite d'ouragans, nos communications sont interrompues avec La Rochelle, Poitiers, Niort, Angoulême, Limoges, Périgueux, Agen, Toulouse, Bayonne, Pau et Bordeaux. »

Ce temps d'arrêt dans les communications télégraphiques ne s'étend pas au réseau de Tours. Sur ce réseau, il n'y a pas eu d'interruption.

M. le ministre des travaux publics a déposé à la Chambre un projet de loi relatif au chemin de fer de Niort à Montreuil-Bellay.

NANTES.

Une recrudescence sensible s'est manifestée, pendant l'avant-dernière nuit, sur la Sarthe à Saumur, sur la Maine à Angers, et sur la Loire à Saumur.

Les eaux marquaient 5^m 12, hier 21 février, à 11 heures, à l'échelle du Pont de la Bourse.

On lit dans l'*Espérance du peuple* :

« La place de La Moricière, la rue Kérégan, la place du Commerce sont envahies par les eaux; le restaurant Maurice et le café de la Bourse sont de nouveau fermés. »

La circulation est interrompue, boulevard Sébastopol, près du bureau d'octroi, et dans le chemin de la Collinière.

L'Erdre a aussi considérablement augmenté; la cabane de l'éclusier est cernée; l'eau déborde sur la partie du quai des Tanneurs avoisinant l'Usine à Gaz; elle a aussi reparu dans la cour n^o 15 de la rue Saint-Léonard. »

NIORT.

On lit dans le Poitou :

Depuis cette nuit, un vent violent souffle sur notre région, et vient de causer divers accidents dans notre ville :

On nous rapporte que ce soir, vers une heure de l'après-midi, sur l'avenue de La Rochelle, une voiture a été mise en pièces par la chute de deux arbres renversés par le vent. Il y avait dans cette voiture deux personnes, M. Bonneau et M. X..., employés de commerce. M. Bonneau a eu une jambe brisée. Il est de plus fortement contusionné. Son compagnon en a été quitte à meilleur compte. Il n'a que des contusions.

De toutes parts, les rues de la ville de Niort sont jonchées de morceaux de tuiles et d'ardoises arrachées aux toitures par la violence du vent.

La toiture de l'église Notre-Dame est fort endommagée.

La préfecture n'a pas été épargnée. Le vent a emporté une partie de la toiture du côté des jardins, qui sont couverts de débris de toute nature.

Le drapeau n'a pas pu résister à l'orage, il n'en reste que la hampe et la partie blanche.

TOURS.

On lit dans l'Indépendant :

« Vingt-deux communards, de retour de Nouméa, ont séjourné ces jours derniers dans notre ville. Ils étaient porteurs de passeports datés de Brest.

» Pendant quelques jours ils ont pris leur repas à la société alimentaire de la rue de la Guerche et ils logeaient rue du Renard, n° 3.

» Trois seulement d'entre eux sont demeurés à Tours; les autres ont été dirigés sur d'autres départements.

» Ces malheureux étaient dans un affreux dénûment. Ils se sont adressés en vain à certains frères et amis; mais leurs demandes de secours ont restées sans effet.

Civray (Vienne). — Lundi dernier, à quatre heures du matin, un violent incendie a éclaté chez M. Visage, boulanger à Civray. On n'a pu se rendre maître du feu qu'au bout de deux heures. Tout était consumé. Le bâtiment situé derrière la maison d'habitation est entièrement détruit.

M. Visage a perdu dans ce sinistre de mille à douze cents francs en billets de banque et environ 75 sacs de farine.

Le dommage peut être estimé à 45 ou 20,000 fr. M. Visage était assuré.

(Courrier de la Vienne.)

On se rappelle que, dernièrement, au moment de la période électorale, et à la suite d'une plainte déposée par M. Le Maguet, aujourd'hui député, M. Le Meillour, gérant du Journal du Morbihan, condamné par le tribunal de Pontivy à la peine de quinze jours d'emprisonnement, 4,000 fr. de dommages-intérêts, avait interjeté appel de ce jugement.

La cour de Rennes a supprimé la peine de l'emprisonnement, réduit l'amende à 50 fr., les dommages-intérêts à pareille somme, et ordonné l'insertion du jugement par extraits dans le Journal du Morbihan seulement, au lieu de l'insertion in extenso dans cinq journaux, ordonnée par le tribunal.

Le Journal du Morbihan a été défendu par M. Samuel Denis. Le sieur Le Sergent avait pour défenseur M. Roux-Lavergne.

Un certain nombre de punitions viennent d'être infligées à des hommes appartenant à l'armée territoriale de la subdivision du Mans. Nous croyons bon d'en indiquer le motif, dit la Sarthe, afin de mettre tous les intéressés sur leurs gardes.

Deux soldats qui sont allés résider dans le gouvernement de Paris sans faire les déclarations prescrites ont été punis d'un jour de prison chacun.

Deux soldats et un clairon qui n'ont pas déposé leurs livrets à la Mairie à l'époque indiquée par les affiches, ont été punis de deux jours de salle de police chacun.

Un caporal qui n'avait pas déposé son livret et qui a répondu sur un ton inconvenant aux gendarmes qui lui réclamaient ce document a été puni de quatre jours de prison.

Même punition a été infligée à un homme qui avait changé souvent de résidence sans

faire de déclarations et qui avait perdu son livret.

Avis aux soutiens de famille :

Un jeune homme du département des Basses-Pyrénées, maintenu dans ses foyers comme soutien de famille, a mérité, par sa conduite envers ses parents, d'être incorporé.

Il fera ses cinq ans, puisque, au lieu de soutenir sa famille, motif de son exemption, il s'appliquait, au contraire, à lui causer des chagrins.

BOURSE DE PARIS

DU 24 FÉVRIER 1879.

Table with 2 columns: Rente 3 0/0, Rente 4 1/2, Rente 5 0/0, Rente 3 0/0 amortissable. Values: 77 40, 109 90, 112 32, 79 85.

Faits divers.

Depuis quelques jours, Limoges possède une boucherie de viande de cheval. Elle a été installée par M. Comte sur la place de la Motte, près de la vente à la criée.

Les amateurs sont nombreux, la viande a bonne mine; elle se vend en moyenne 50 centimes la livre.

LES GARROTTEURS DE LONDRES.

Aujourd'hui que les attaques nocturnes sont si fréquentes à Paris, il est bon de rappeler ce qui a eu lieu à Londres il y a une douzaine d'années.

Il s'était formé, dans cette immense métropole, une vaste association dite des Garrotteurs.

Ils se précipitaient sur les passants, les bâillonnaient, les garrottaient, les volaient et s'échappaient en les laissant dans un piteux état.

La terreur était dans Londres, on n'osait plus sortir le soir.

Le journal le Punch, qui rit de tout, représentait une invitation à une soirée de thé.

Les invités arrivaient armés de fusils et suivis de canons!

Mais, en Angleterre, on est positif et surtout expéditif: une loi fut présentée aux deux Chambres et votée séance tenante, par laquelle, indépendamment de la condamnation à Botany-Bay, tout garrotteur devait être puni du fouet.

Or, on sait qu'à Londres, dans ces sortes d'affaires, la justice est sommaire, qu'il n'y a ni ministère public, ni avocats, ni instruction; un individu pris le soir en flagrant délit sur la voie publique est jugé le lendemain matin sans appel.

Or, deux ou trois garrotteurs furent arrêtés et si horriblement fustigés que tous les garrotteurs disparurent comme par enchantement et qu'aucune attaque n'eut lieu depuis.

Certes, les mœurs françaises n'admettent pas ce genre de punition, mais si on envoyait sur les lieux des agents de police en bourgeois bien armés de revolvers et décidés à tuer sans miséricorde quelques douzaines de ces brigands-là, ils ne seraient pas longtemps à disparaître, et ils auraient encore plus peur des bourgeois que les bourgeois aujourd'hui n'ont peur d'eux.

Lorsque les dramaturges, pour les besoins d'une situation, font perdre, au prologue, un testament qu'on ne retrouve plus qu'au dénouement, pour rendre une fortune à l'héroïne de la pièce, le public crie à l'invraisemblance.

Le testament perdu est catalogué, dans le musée des féclles dramatiques, à côté de la cassette de Lazare le Père et de la Croix de ma mère de tous les mélodrames de Pixérécourt.

Eh bien! le public avait tort. Un testament se perd dans la vie réelle: témoin celui de feu S. A. le prince Henri des Pays-Bas.

Depuis le décès de l'ex-gouverneur du Luxembourg, ce testament, qui constituait une fortune de 24 millions à la princesse, est égaré. Toutes les recherches ont été infructueuses. Et pendant ce temps-là, la veuve ne peut rien toucher. Que va-t-il sortir de cette situation?

Allons, messieurs les dramaturges, à vous d'indiquer le moyen d'en sortir.

Sous ses dehors de bon enfant, Clairville, le joyeux vaudevilliste qui vient de mourir, était d'un scepticisme dont rien n'approche.

Il connaissait les hommes et ne manquait jamais, dans l'intimité, de les juger avec sévérité.

Le pouce et l'index dans sa tabatière, il disait un jour à un vieil ami, après avoir égrené devant lui le chapelet de ses rancunes :

— Que voulez-vous, mon cher, je suis devenu méchant; ma vie, aujourd'hui, se résume en ceci: priser mon tabac et mépriser les hommes.

Théâtre de Saumur.

TROUPE DU GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS, SOUS LA DIRECTION DE M. EM. CHAVANNES.

MARDI-GRAS 25 février 1879.

LES MOHICANS de Paris

Grand drame en 9 actes, d'Alexandre Dumas père.

Bureaux à 7 h. 1/2; rideau à 8 h.

S'adresser, pour rétenir des loges et stalles, au bureau de location, maison Thuau, rue de la Comédie. — On peut se procurer des cartés à l'avance chez le Concierge du Théâtre.

48, Rue Beaurepaire, Saumur.

L. LE BRAS BANQUIER

LA MAISON SE CHARGE :

1° De l'achat, de la vente au comptant et à terme de toutes valeurs cotées et non cotées à la Bourse de Paris ou se négociant en Banque (sans autre commission que le courtage officiel fixé par la Chambre syndicale des agents de change à la Bourse de Paris), c'est-à-dire 1 fr. 25 par 1,000 francs, — 25 centimes par titre ne dépassant pas 200 francs. — Minimum de courtage, 1 franc.

2° De l'encaissement immédiat (sans bordereau ni classement) de tous effets publics, coupons de rente, d'actions et d'obligations de toutes valeurs françaises et étrangères, à raison de 25 centimes par cent francs.

3° L'ENCAISSEMENT EST GRATUIT pour tous les clients ayant fait des opérations dans la maison.

4° De la vérification des tirages de toutes les valeurs françaises et étrangères et du remboursement des titres sortis.

5° De souscrire SANS FRAIS à toutes les émissions publiques.

6° De faire GRATUITEMENT les versements, échanges de titres, conversions et transports de toutes valeurs. Renouvellement des titres auxquels manquent des feuilles de coupons.

7° De faire les recouvrements de tous effets de commerce sur la France et l'Étranger.

8° Service de Chèques sur Paris.

Tous les ordres doivent être adressés à M. LE BRAS, banquier, 18, rue Beaurepaire, à Saumur. On répond aux lettres par retour du courrier.

NOTA. — La maison ne reçoit aucune espèce de fonds en dépôt.

Les bureaux sont ouverts de 9 à 6 heures, dimanches et fêtes exceptés.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

DES

Banques Départementales

62, RUE DE PROVENCE, PARIS.

Succursale de Saumur :

4, Place de la Bilange.

La Société générale des Banques Départementales a organisé dans ses succursales un service rapide pour l'achat et la vente à la Bourse de Paris, au comptant et à terme, de tous les fonds publics, moyennant le courtage de l'agent de change, soit 1,25 par 1,000 francs.

Dépêches télégraphiques affichées donnant 2 fois par jour les cours de la Bourse de Paris.

Les Banques Départementales se chargent de l'achat de Rente à terme par fraction depuis 500 fr. de Rente achetée pour 500 fr. de capital versé, et progressivement. — Placements avantageux. — Arbitrages lucratifs. — Conseils financiers donnés par correspondance. — Renseignements sur toutes les valeurs. — Encaissement de tous coupons moyennant 25 centimes de commission par 100 francs.

— Vérification des numéros sortis à tous les tirages. — Bourse spéciale des Valeurs non cotées avec tableau des offres et des demandes insérées gratuitement dans l'ÉPARGNE NATIONALE, le plus répandu de tous les journaux financiers.

On s'abonne à l'ÉPARGNE NATIONALE, organe de la Société (4 francs

par an) en s'adressant à M. le Directeur de la succursale de SAUMUR, 4, Place de la Bilange.

GRANDE

TUILERIE DE BOURGOGNE

à

MONTCHANIN-LES-MINES

FONDÉE EN 1860

Anciens Etablissements Ch. Avril

SOCIÉTÉ ANONYME

Capital social, 4,000,000 de Francs.

ÉMISSION PUBLIQUE

de 16,000 Obligations

Remboursables à 500 francs.

Chaque Obligation donne droit :

- 1° A un intérêt annuel de 25 fr. payables les 1er mars et 1er septembre.
2° Au remboursement à 500 fr. au moyen de deux tirages par an.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION

Table with 2 columns: Versement en souscrivant, A la répartition (du 10 au 15 mars), Du 1er au 5 mai, Du 1er au 5 juin, Du 1er au 5 juillet. Values: 50 fr., 50 fr., 100 fr., 100 fr., 105 fr.

405 fr.

Une Bonification de Cinq francs par Obligation est accordée aux Souscripteurs qui libéreront leurs titres par anticipation à la répartition. — L'intérêt est de 6.25 0/0, sans compter la prime de 100 fr. par Obligation.

Les intérêts sur les versements en retard seront de 6 0/0; un certificat provisoire portant les versements sera délivré après la répartition; le titre définitif sera remis en échange du dernier versement.

Bénéfices nets de l'Entreprise réalisés depuis 1869

Table with 2 columns: En 1869, 1870, 1871, 1872, 1873, 1874, 1875, 1876, 1877, 1878. Values: 573.814 43, 309.549 81, 399.698 65, 526.141 08, 772.060 53, 572.195 74, 635.090 11, 716.995 29, 891.701 85, 848.114 09.

6.345.361 58

La moyenne, en y comprenant les années de la guerre, est de 634,536 fr. 15.

La moyenne des six dernières années, qui représentent une période normale, est de 739.359 60

L'annuité comprenant l'intérêt et l'armortissement des 16,000 obligations est de 413.702 40

Il reste donc encore un excédant de bénéfices de 325.657 20

GARANTIES DES OBLIGATIONS

La Société est propriétaire sans dettes ni hypothèques :

1° Des deux usines de Montchanin et de Saint-Léger avec leurs dépendances, ports, réseaux télégraphiques et téléphoniques, embranchements de chemins de fer, ateliers de construction et d'entretien et d'environ 300 logements d'ouvriers. — 2° De la fonderie de fer et de cuivre, de leurs modèles, outillages, etc. — 3° De machines et pièces de rechange. — 4° De fours à chaux avec installation hydraulique et machine à vapeur. — 5° De machines à vapeur élévatoires d'eau. — 6° D'un vaste établissement agricole avec mobilier, bœufs, instruments, machines, locomobiles, bateaux, etc., etc.

La clientèle et l'achalandage sont considérables; 250 entrepositaires vendent en France les produits, qui s'expédient aussi à l'étranger.

La Société possède des approvisionnements de toute nature, une pharmacie, un hospice, des écoles, des terres, prés, bois, carrières à terre et à pierre. L'ensemble des immeubles est d'une contenance de 270 hectares 85 ares.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE

Les Jeudi 6 et Vendredi 7 Mars 1879

à LA

Société Française Financière

18, rue de la Chaussée-d'Antin, à Paris

Les coupons à échéance d'avril et les titres facilement négociables le jour de leur réception seront acceptés en paiement sans commission ni courtage.

LES FORMALITÉS SERONT REMPLIES POUR L'ADMISSION DES TITRES A LA COTE OFFICIELLE.

Les souscriptions peuvent être adressées DÈS MAINTENANT à la Société Française Financière. Les Obligations ainsi demandées avant le 6 mars seront irréductibles. Les obligations provenant de la souscription publique seront soumises à une répartition proportionnelle.

COMPAGNIE DES

PÊCHERIES DE L'ATLANTIQUE

SOCIÉTÉ ANONYME. — CAPITAL UN MILLION

Voir plus loin aux annonces les conditions de l'émission qui est ouverte.

Phthisie, Toux opiniâtres, Bronchites. — Voir aux annonces : Capsules Dartois.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etudes de M^e VEILLET, successeur de M^e CHICOTEAU, notaire à Gizeux, et de M^e DENIEAU, notaire à Allonnes.

A VENDRE

A L'AMIABLE

LA BELLE TERRE

DITE

LA FORÊT DE BENAIS

Communes de Benais, Restigné et Continvoir (Indre-et-Loire),
Consistant en pavillon de maître, logement de garde, deux fermes et deux étangs, terres labourables et bois pour la majeure partie,
Contenant 456 hectares en un ensemble.
S'adresser, pour traiter, à MM. VINET, propriétaire et maire, et DUPUY, propriétaire, demeurant à Courléon, et à M. FRANVILLE, propriétaire à Parçay;
Et, pour tous renseignements, à M^e CHICOTEAU, VEILLET et DENIEAU. (32)

Etude de M^e COURTOIS, notaire aux Rosiers-sur-Loire.

COMMUNE DES ROSIERS.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION

EN VINGT LOTS,

Le dimanche 2 mars 1879, à midi,
En l'une des salles de la Mairie de la commune des Rosiers,
Par le ministère dudit M^e COURTOIS, notaire,

1,384 PIEDS DE PEUPLIERS

SAVOIR :

1 ^{er} Lot. Route de Beaufort, de St-Baudruche au chemin de fer.	89 arbres.
2 ^e Lot. id. du n° 1 au n° 100.	100 —
3 ^e Lot. id. du n° 100 au n° 200.	100 —
4 ^e Lot. id. du n° 200 au n° 300.	100 —
5 ^e Lot. id. du n° 300 au n° 375.	75 —
6 ^e Lot. De la Siroterie au chemin de la Blairie.	86 —
7 ^e Lot. Chemin de la Blairie, du n° 1 à 100.	100 —
8 ^e Lot. id. du n° 100 au n° 200.	100 —
9 ^e Lot. id. du n° 200 au n° 280.	80 —
10 ^e Lot. id. du n° 280 au pont de Porteau.	33 —
11 ^e Lot. Chemin de la Ligne, du n° 1 au n° 43.	43 —
12 ^e Lot. id. du n° 43 au n° 110.	67 —
13 ^e Lot. Chemin du Péhu.	7 —
14 ^e Lot. Chemin des Hettes à la Forêt.	62 —
15 ^e Lot. Chemin des Hettes.	71 —
16 ^e Lot. Chemin de la Bonde, du n° 1 à 66.	66 —
17 ^e Lot. id. du n° 66 à 82.	16 —
18 ^e Lot. Route de Sainte-Baudruche à la gare, du n° 1 à 65.	65 —
19 ^e Lot. Route de la gare à Longué au n° 70.	56 —
20 ^e Lot. id. du n° 70 aux Varennes.	70 —
TOTAL.	1,384 arbres.

Pour tous renseignements, s'adresser au Secrétariat de la Mairie des Rosiers, ou audit M^e COURTOIS, notaire, dépositaire du cahier des charges. (72)

Etude de M^e JACQUOT, huissier à Cholet, boulevard Gustave-Richard.

A VENDRE

IMMÉDIATEMENT
Par suite de liquidation,
UNE
BELLE USINE
A fabriquer l'Engrais animal.

Cette usine est exploitée depuis longues années, à Cholet, par M. Paul Béraud fils aîné, fabricant d'engrais audit lieu.

Elle est bien construite et bien placée; seule dans un grand rayon, située sur l'ancienne route de May, à proximité de la gare du chemin de fer d'Orléans.

Elle comprend de vastes hangars en bon état, ateliers d'équarissage, moulin à broyer les os, manège et accessoires, four à carboniser les os, four à carboniser la terre, grande chaudière pour la cuisson des animaux et pouvant en contenir quatre à la fois, suiferie, bassines, fourneaux, fosse pour les matières liquides, grande écurie avec grenier au-dessus, petite maison d'habitation, pompe à vidanges, tuyaux et accessoires.

S'adresser, pour les renseignements et pour traiter, audit M^e JACQUOT, chargé de la liquidation. (86)

MAGASIN A LOUER

Présentement ou pour la Saint-Jean,
Rue de Bordeaux, n° 32.
S'adresser à M. RUSON, quai de Limoges. (66)

Etude de M^e RENOÛ, notaire à Neuillé.

A VENDRE

LES
BIENS IMMEUBLES

Des époux Girondeau-Nezan,
A Neuillé et à Vivy, parmi lesquels une maison et dépendances, avec 27 ares de terre dans le tenant, sur les bords de l'Authion.
Jolie situation pour la pêche.
S'adresser à M^e RENOÛ, notaire à Neuillé. (78)

Etude de M^e AUBOYER, notaire à Saumur, place de la Bilange, 23.

A LOUER DE SUITE

Ou pour la Saint-Jean prochaine,
UNE MAISON
Avec cour, remise et écurie.
Située à Saumur, rue d'Orléans, 99.

S'adresser, pour la location, à M^e AUBOYER, et, pour visiter la maison, à M^{lle} LECHAT ou à M. GASNAULT, près l'hôtel d'Anjou. (37)

A CEDER

PRÉSENTEMENT,
MAGASIN DE ROUENNERIE
MERCERIE ET BONNETERIE
44, à la Croix-Verte.
S'adresser à M. GASNIER, place de la Bilange, 9. (89)

A LOUER

Pour le 1^{er} novembre 1879,
LA FERME
(EN CONSTRUCTION)

DITE DU CARREFOUR-ROSIÈRE

Sise commune de Neuillé (Maine-et-Loire).
S'adresser, pour les renseignements, à M^e DENIEAU, notaire à Allonnes (Maine-et-Loire), et, pour visiter, aux Rigaudières, commune d'Allonnes. (607)

A AFFERMER

Pour entrer en jouissance de suite.

LE MOULIN

A EAU ET A VAPEUR

DE LA BLANCHISSERIE

Situé commune de Doué,
Comprenant quatre paires de meules à l'anglaise, bluterie, etc., avec une machine de la force de douze chevaux.
On ajoutera à cette minoterie, au gré des amateurs, 13 hectares de prairies et terres labourables.
Beaux logements et servitudes.
S'adresser à M. SIGOIN, marchand de bois à Soulanges, ou à M^e TAUREAU, notaire à Doué. (26)

Commune de Bouillé-Saint-Paul.

ADJUDICATION DE TRAVAUX

Construction à forfait d'une Église paroissiale.

Le Président de la Fabrique de la paroisse de Bouillé-Saint-Paul prévient MM. les Entrepreneurs de travaux publics qu'il sera procédé, à la Mairie de Bouillé, le jeudi 27 février 1879, à une heure après midi, à l'adjudication à forfait des travaux pour la construction d'une église paroissiale.

Les devis s'élevaient à la somme de 42,096 fr. 89 c., non compris les honoraires de l'architecte.

Les cahiers des charges et devis sont déposés à Bouillé, à la Mairie, où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours, le dimanche excepté, et chez M. Roffay, architecte, rue d'Alsace.

A LOUER

PRÉSENTEMENT,
UNE JOLIE MAISON
Sise au Pont-Fouchard,

Avec jardin anglais clos de murs, espaliers bien affrûités;
Salon, salle à manger, plusieurs chambres à coucher, servitudes, caves, pompe, etc.
S'adresser à M. BOUCHARD-BINEAU, au Pont-Fouchard. (45)

L'UNION INDUSTRIELLE

Association générale contre l'Incendie.

COMPTOIR AGRICOLE

Compagnie d'Assurances à Prime fixe CONTRE

LA MORTALITÉ DU BÉTAIL
Agent régional des arrondissements de Saumur et de Baugé.

Saumur, ADOLPHE MARAIS, 14, rue de Bordeaux.

ON DEMANDE DES AGENTS dans chaque commune.

S'adresser, tous les jours, à M. Adolphe MARAIS, Saumur, 14, rue de Bordeaux. (87)

DÉPOT

DES FORGES DU BERRY

SPECIALITÉ

DE FILS GALVANISÉS

Pour Vignes.

M. L. GIRARD, marchand de fer, place de la Bilange, à Saumur, cote ce fil fer 60 fr. les 100 kil., n° 16.
Toutes les boîtes portent une étiquette avec cette inscription: **FIL fer du Berry.** (75)

COMPAGNIE

DES PÊCHERIES DE L'ATLANTIQUE

SOCIÉTÉ ANONYME
Suivant acte du 10 octobre 1878.

CAPITAL : 1,000,000 DE FRANCS
Divisé en 2,000 Actions de 500 fr. chacune.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. le vice-amiral DE FLEURIOT DE LANGLE, G. O. *, Président;
M. le Dr DANET, O. *, propriétaire à Paris;
M. E. DRÉOLLE, O. *, député de la Gironde;
M. CR. LAROUSSE, *, ancien lieutenant de vaisseau;
M. CR. VIENOFF, ancien officier de la marine royale néerlandaise, ingénieur conseil maritime;
M. G. DE BROUSSE, propriétaire (Charentes).

SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ

43, rue de Rome. — PARIS

STATIONS DE PÊCHE

LE CROISIC | LE VERDON
(Loire-Inférieure) | (Gironde)

Émission de 2,000 Actions de 500 francs VERSEMENTS

50 fr. en souscrivant.
75 à la répartition.
125 } de deux mois en deux mois, à partir de la constitution de la Société.

PAIEMENT DES INTÉRÊTS

Les coupons d'intérêts et de dividendes sont payables le 15 janvier et le 15 juillet de chaque année.

GARANTIES

Le capital social n'est grevé d'aucun apport.

C'est là une exception presque unique.

La Compagnie des PÊCHERIES DE L'ATLANTIQUE a voulu que le capital tout entier fût employé à l'achat ou à la construction des bateaux et au matériel de pêche, à constituer la Société sur les bases les plus solides.

Le matériel ainsi rassemblé, formant une flotte de pêche déjà considérable et pouvant être augmentée, sera mis à l'abri des risques de mer par l'assurance maritime. Il est la propriété des actionnaires; c'est pour eux un véritable gage hypothécaire, une loi récente ayant reconnu aux navires et bateaux de pêche la qualité d'immeubles susceptibles d'hypothèque.

Ainsi le capital est complètement garanti, indépendamment des bénéfices exceptionnels que réserve l'entreprise.

BÉNÉFICES

Il résulte de calculs émanés des personnes les plus autorisées, qu'après prélèvement de 5 0/0 pour la réserve, de toutes les charges de la Société et y compris 5 0/0 à distribuer au personnel et aux équipages, il restera en bénéfice à répartir entre les actionnaires : 258,251 francs, soit pour chacune des 20,000 actions : 129 fr. 12 qui, ajoutés aux 30 francs d'intérêts, comptés dans les dépenses, forment un total de 159 fr. 50 ou plus de 30 0/0.

LES SOUSCRIPTIONS SONT REÇUES

A PARTIR DE CE JOUR

A PARIS, à la Banque de l'Union Financière, 4, rue de Hanovre;
A NANTES, au Comptoir des Fonds publics, 5, rue Boileau;
A NANTES, au Crédit général Nantais, 6, rue du Chapeau-Rouge;
A NANTES, à la Succursale de la Banque de l'Union Financière, 3, rue Voltaire;
A SAINT-NAZAIRE, chez M. Meresse, banquier;
A LAON, M. Lefebvre, banquier;
A SOISSONS, M. Gamain, banquier;
A CHAUMONT, M. Walter-Berthier, banquier;
A LANGRES, M. Walter-Berthier, banquier;
A RENNES, M. Joly (E.) et Rubat du Mézac, banquiers;
A LORIENT, M. Sellier, banquier;
A CHALONS-SUR-MARNE, M. Schmitt, banquier;
A CROISIC, chez M. de Lespinois;
A GUERANDE, chez M. C. Boterf, banquier;
A NIORT, chez MM. Borelles frères, banquiers;
Aux SABLES-D'OLONNE, chez M. Chaigneau, banquier;
A FONTENAY-LE-COMTE, chez M. Badille, banquier;
A SAUMUR, chez M. Le Bras, banquier;
A ANGERS, chez M. Chauvignier, agent de change;
A ANGERS, chez MM. Blouin, banquiers;
A NEUFCHATEAU, chez M. Diéter, banquier;
A EPINAL, chez MM. Flot et Co, banquiers;
A MANS, chez MM. Portel-Lauvignier et Co;
A VANNES, chez M. Peyron, banquier;
A MORLAIX, chez M. Le Roux, banquier;
A CHATEAU-GONTIER, chez M. Erard, banquier.
Et chez tous les banquiers correspondants de l'Union Financière.

Toutes les souscriptions reçues et libérées avant le 24 février seront irréductibles.
Seront reçus en paiement les coupons échus ou à échoir en février, mars et avril, et toutes valeurs négociables en bourse ou en banque au cours du jour et sans commission.

AVANCES

et ouvertures de crédit de banque

aux négociants et industriels pressés pour leurs échéances de février et mars.

Ecrire à P. GERMAIN, 7, rue Saint-Ambroise, Paris. (679)

ON DEMANDE UN GARÇON

de magasin, de quatorze à quinze ans.

S'adresser à M. E. SABATIER, rue Saint-Jean. (69)

M. MATIFAS, sous-officier en retraite, ayant cessé ses fonctions d'adjudant-comptable à l'Arçonnerie, à l'honneur d'informer MM. les commerçants de Saumur qu'il se met à leur disposition pour toute espèce de travaux d'évaluations et de comptabilité.
S'adresser hôtel Blancier, place de la Bilange. (74)

UN FRANC PAR AN

1 FRANC par AN

Le Moniteur

des Valeurs à Lots

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES

Le seul journal financier qui publie la liste officielle des tirages de toutes les Valeurs françaises et étrangères.

LE PLUS COMPLET (16 pages de texte) LE MEILLEUR RENSEIGNÉ

une cause financière, par le Baron LOUIS, une Revue de toutes les Valeurs; les Arbitrages avantageux; le Prix exact des Coupons; tous les Tirages sans exception; les documents inédits; la cote officielle de la Banque et de la Bourse.

On s'abonne à Paris : 12, rue de Londres.

NOTA.—Le prix de l'abonnement peut être envoyé en timbres-poste ou en mandat.

CAPSULES DARTOIS

A LA CRÉOSOTE DE HÊTRE

Seul remède spécial contre la PHTHISIE et les TOUX OPINIÂTRES qu'il agit plus rapidement. — Guérison prompte et assurée dans tous les cas de BRONCHITES CHRONIQUES, CATARRHE, ENGORGEMENT PULMONAIRE, ASTHME HUMIDE. — Les Capsules Dartois de la grosseur d'une pilule ordinaire n'ont aucun goût et sont prises sans difficulté. — Les malades qui ont tenté employé sans succès peuvent facilement se convaincre de leur efficacité, car un seul flacon suffit. — 3 fr. dans les Pharmacies. Expédition et brochure franco. — 97, r. de Rennes, Paris.

ÉPILEPSIE CRISES NERVEUSES, HYSTÉRIE

Traitement gratuit jusqu'à disparition des crises.

Dr RIVALLS, 107, rue de Rennes, PARIS ou par correspondance.

Saumur, imprimerie de P. GODET.